



Creil le 02 avril 2013

ALAIN BLANCHARD
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
CHARGÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE
CONSEILLER MUNICIPAL DE SAINT LEU D'ESSERENT

Mr Jean Claude Villemain
Président du Conseil de surveillance
Du Groupement hospitalier du sud de l'Oise.

Monsieur le président

Je tiens à m'excuser de ne pouvoir être présent lors du conseil de surveillance de l'hôpital du 3 avril 2013 sur le site de Creil.

Cette date est en effet celle d'un voyage de collégiens dans le cadre de leur travail de mémoire et d'histoire, issu du projet éducatif territorial du conseil général et que j'accompagne dans l'exercice des responsabilités qui m'ont été confiées par le président et l'assemblée départementale.

Je me permets cependant de te faire part de mes préoccupations à propos de la situation de l'hôpital public, du groupement hospitalier fusionné du sud de l'Oise.

Tout indique que la fusion à marche forcée des hôpitaux de Creil et Senlis, entraîne des difficultés majeures tant pour le personnel hospitalier, que pour la qualité et l'accès aux soins des usagers.

Faut-il rappeler à nouveau que cette fusion s'est installée contre l'avis des principales collectivités concernées, contre l'avis des comités techniques paritaires de personnel des deux établissements hospitaliers de Creil et de Senlis. Contre l'avis du conseil de surveillance de l'hôpital de Creil. Que tour à tour courant 2012, le conseil régional de Picardie et le conseil général de l'Oise se sont prononcés contre le schéma régional de santé soumis par l'ARS, au nom en particulier de ses grandes imprécisions sur le devenir des hôpitaux publics pivots ou de proximité.

C'est d'ailleurs en respect de ce vote négatif du conseil général de l'Oise que j'assume au sein du conseil de surveillance la représentation de cette collectivité et de son président.

Et par ailleurs le personnel médical et para médical réclame des moyens pour développer l'offre de soins et l'activité publique hospitalière. Il constate que la fusion est conçue comme un plan d'économies et non pas comme un moyen d'essor des activités tel que le projet médical le conçoit.

Dans son interview au journal Le Parisien du 14.09.2011, commentant l'arrêté de fusion qu'il venait de signer, le directeur de l'ARS ne cachait d'ailleurs pas les objectifs de cette fusion : améliorer « la marge brute des deux hôpitaux » « réduire les charges » « supprimer les doublons et baisser les effectifs »

Dans ce même article il n'hésitait pas à t'accuser avec le conseil d'administration de l'hôpital de Creil que tu présidais alors « d'avoir pris des risques considérables » en actant la décision de lancer le chantier de modernisation de l'hôpital de Creil, ceci afin de justifier la réduction à la baisse de 30% des investissements que l'ARS exigeait.

C'est d'ailleurs à partir de ces constats qu'à plusieurs reprises tu avais déclaré vouloir « rejeter la fusion des deux hôpitaux » et être « opposé vivement et sans ambiguïté à ce projet » ou encore que tu avais refusé d'évacuer la salle du conseil de surveillance comme te le demandait le directeur général de l'ARS, alors que celle-ci était occupée par des manifestants opposés à cette offensive contre l'hôpital public. A cette époque tu appelais la population à se mobiliser autour du comité de défense et de développement de l'hôpital public.

Aujourd'hui il est impossible d'obtenir au conseil de surveillance -malgré mes demandes et celles de Mme le Maire de Senlis, d'autres élus- un bilan précis des premières conséquences de la fusion après une année et moins encore les objectifs à terme recherchés par cette fusion. La transparence n'existe pas et est remplacée par un volontarisme surprenant, visant à communiquer au-delà des réalités, sur les bons résultats du GHPSO.

Il est vrai que la loi Bachelot est toujours en vigueur, malgré les changements intervenus dans le pays en 2012, alors que celle-ci introduit à l'hôpital public une gouvernance centralisée autour du directeur, la concurrence hospitalière et le soutien au privé, les concepts de rentabilité des soins, de réduction de la dépense de santé ; avec la T2A en particulier.

Un temps nous combattions ensemble cette loi, demandant son retrait et la mise en place d'une véritable coopération hospitalière entre Senlis et Creil avec une utilisation efficace de l'argent public.

Absence de transparence, volontarisme, mais aussi à l'initiative de l'ARS volonté de combattre toutes celles et ceux qui s'opposent et manifestent leur opposition à ce qu'il faut bien appeler l'austérité et la rigueur appliquée à la santé et à l'hôpital public.

C'est pourquoi je compte sur toi pour empêcher que se poursuivent les pressions, sanctions, non-paiement ou non-récupération des RTT, qui frappent une partie importante du personnel et pour t'opposer à la sanction prise dans le même sens à l'encontre du docteur Loïc Pen, visant à le priver de sa responsabilité de chef de service.

Ce sont en effet des mesures de réduction des charges, qui ont conduit l'ARS -malgré les engagements pris par la direction de l'hôpital au sein de la commission d'organisation et de la permanence des soins- à priver les médecins de soins continus, de huit heures supplémentaires hebdomadaires qui leur revenaient, entraînant ainsi et en toute connaissance de cause un blocage du fonctionnement du service.

Cinquante et un médecins de l'hôpital, ont d'ailleurs dénoncés cette situation dans une lettre ouverte à Mme la ministre de la santé.

En aucun cas le docteur Pen n'est responsable de cette situation, sauf à considérer contrairement aux droits et libertés publiques que son engagement pour la défense et le développement de l'hôpital doit être sanctionné. L'ARS qui n'hésite pas à prétendre que l'image de l'hôpital de Creil est importante devrait pourtant s'abstenir d'une telle disposition arbitraire.

Pour ma part il va de soi que je demande l'annulation de cette mesure et la confirmation du docteur Pen dans ses fonctions.

Enfin et pour conclure je te confirme les propos du président de la commission médicale lors du la séance du conseil de surveillance du 14 juin 2012 et figurant au procès-verbal « il rejoint l'avis de Mr BLANCHARD. En effet après deux années blanches au niveau des budgets d'investissement des deux hôpitaux, l'année 2012 s'annonce encore plus inquiétante et on commence à entrer dans une phase de risque »

Soucieux que le débat se poursuive autour de la défense et du développement de l'hôpital public je ne m'opposerais pas à ce que ce courrier soit rendu public.

Je te prie de croire cher Jean Claude en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain Blanchard
Conseiller général
Membre du conseil de surveillance
du groupement hospitalier.

